

# Vous êtes victime d'un cambriolage...

- Premier réflexe : gardez votre calme, ne touchez à rien et appelez le [17](#) immédiatement.
- Prenez des photos en attendant l'intervention de la gendarmerie ou de la police.
- Vous devez ensuite vous rendre sans délai dans la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police dont vous dépendez pour porter plainte.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi déposer une plainte par le biais d'un courrier papier adressé au procureur de la République. Vous pouvez télécharger un [modèle de courrier](#).

## COMMENT LIMITER LES RISQUES DE CAMBRIOLAGE ?

### Quand vous êtes chez vous, vérifiez la sécurité de votre habitation

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton) ou d'un entrebâilleur.
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme).
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous, et ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Ne facilitez pas l'intrusion des cambrioleurs : mettez sous clé vos échelles, marteaux, tournevis et autres outils de bricolage !

### Quand vous vous absentez, quelques bons réflexes pour éviter les cambriolages

- Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes.
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur, même pour les laisser à un ami.
- N'annoncez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux ou votre messagerie (vocale ou courriel).
- Demandez à une personne de votre entourage de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets.
- Inscrivez-vous au dispositif **Opération Tranquillité Vacances (OTV)** auprès de la brigade de gendarmerie ou le commissariat de police dont vous dépendez.

#### Bon à savoir

- Vous pouvez faire intervenir chez vous un **correspondant sûreté**, gendarme ou policier, expert en sécurité et vidéoprotection. Il réalisera une consultation gratuite et vous bénéficierez de ses conseils pour protéger votre logement. Contactez la brigade de gendarmerie ou le commissariat de votre secteur pour en savoir plus.
- Avant de passer à l'action, les cambrioleurs font souvent des repérages, en se faisant passer pour des **démarcheurs à domicile**. Soyez attentif et n'hésitez pas à signaler un comportement qui vous semble suspect, en relevant si possible des éléments précis d'identification : véhicules (type, marque, couleur, immatriculation) ou individus suspects (caractéristiques physiques, tenue vestimentaire).
- Vous pouvez aussi bénéficier du dispositif participation citoyenne, un partenariat entre la mairie de votre commune et la police ou la gendarmerie.

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/fiches-pratiques/habitation/cambriolage-reagir-limiter-risques?send=true>